



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Comité exécutif
Point 7
Conseil directeur
Point 6

EX/278/7a)-R.1
CL/202/6-R.1
12 mars 2018

Résultats financiers de l'exercice 2017

Rapport financier

et

états financiers vérifiés

F

#IPU138

Table des matières

1. Introduction	- 3 -
2. Recettes	- 4 -
2.1 Contributions des Parlements membres	- 4 -
2.2 Contributions volontaires	- 4 -
2.3 Contribution du personnel	- 4 -
2.4 Rendement des placements et recettes diverses	- 4 -
3. Dépenses	- 5 -
3.1 Objectif stratégique 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	- 5 -
3.2 Objectif stratégique 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	- 5 -
3.3 Objectif stratégique 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme	- 5 -
3.4 Objectif stratégique 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	- 5 -
3.5 Objectif stratégique 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires	- 6 -
3.6 Objectif stratégique 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes	- 6 -
3.7 Objectif stratégique 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	- 6 -
3.8 Objectif stratégique 8 : Combler le déficit démocratique dans les relations internationales ...	- 7 -
3.9 Catalyseurs et autres charges	- 7 -
4. Analyse des dépenses en fonction du genre	- 8 -
5. Dépenses d'investissement.....	- 8 -
6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel	- 8 -
7. Recommandations.....	- 9 -
8. Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers.....	- 9 -
9. Rapport du vérificateur des comptes	- 10 -
10. Etat de la situation financière	- 12 -
11. Etat des résultats financiers	- 14 -
12. Etat des variations de l'actif net.....	- 15 -
13. Etat des flux de trésorerie.....	- 16 -
14. Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs	- 17 -
Note 1 Nature de l'organisation	- 18 -
Note 2 Pratique comptable et base de présentation	- 19 -
Note 3 Liquidités et équivalents	- 23 -
Note 4 Sommes à recevoir	- 24 -
Note 5 Placements	- 27 -
Note 6 Autres actifs courants	- 28 -
Note 7 Bien immobilier, installations et matériel.....	- 29 -
Note 8 Actifs incorporels.....	- 30 -
Note 9 Recettes comptabilisées d'avance	- 31 -
Note 10 Emprunt	- 32 -
Note 11 Sommes exigibles au bénéfice des employés.....	- 33 -
Note 12 Baux	- 36 -
Note 13 Réserves	- 37 -
Note 14 Passif éventuel.....	- 38 -
Note 15 Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers	- 39 -
Note 16 Transactions entre parties liées	- 41 -
Note 17 Information sectorielle	- 42 -
Note 18 Recettes et dépenses	- 43 -
Note 19 Risques financiers.....	- 47 -
TABLEAU MATRICIEL	- 49 -

1. Introduction

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2017 sont, encore une fois, entièrement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils reflètent les changements importants intervenus au cours des six dernières années – à savoir la consolidation des comptes de la Caisse de prévoyance fermée dans les comptes de l'UIP, une étude actuarielle détaillée de cette même Caisse de prévoyance, la prise en considération de la juste valeur du bâtiment abritant le Siège à Genève et l'amortissement du prêt sur 50 ans consenti par la Confédération helvétique, en 2003, pour la construction et la rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP.

Les éléments qui figurent dans le Rapport financier de l'UIP proviennent des cinq états financiers vérifiés et leurs notes détaillées. La comparaison de l'exécution du budget par poste de dépenses et par orientation stratégique se trouve dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs se trouve sous la note 17 relative à l'information sectorielle. Les dépenses détaillées par poste se trouvent sous la note 18. Le rapport financier se borne donc à présenter un résumé des informations essentielles, à expliquer les écarts budgétaires et à indiquer où trouver des informations complémentaires dans les états financiers et les notes explicatives.

Le budget de l'exercice 2017 a été établi compte tenu d'une hausse de 1,5 pour cent des contributions des Membres, dans le but de commencer à stabiliser ces contributions après les importantes compressions budgétaires effectuées depuis 2012 et de réduire le déficit de fonctionnement enregistré en 2016 et 2015. L'UIP a accueilli plusieurs nouveaux Membres en 2017, ce qui a contribué à augmenter le montant total des contributions. En outre, les investissements dans les fonds communs de placement ont enregistré un rendement solide en 2017. Simultanément, la masse salariale et les frais d'amortissement ont été provisoirement réduits. Les actifs nets de l'UIP ont, en conséquence, été augmentés d'un excédent de fonctionnement de 559 617 CHF, faisant remonter le niveau du Fonds de roulement de l'UIP, contrairement aux réductions intervenues les deux années précédentes. Une somme supplémentaire de 24 177 CHF, dépensée sur les activités liées aux changements climatiques, a été tirée de la réserve de compensation des émissions de carbone.

Pour 2017, les liquidités du Fonds de roulement de l'UIP se situent à 86 pour cent du niveau établi par le Comité exécutif en 2006, soit à la moitié du budget d'exploitation annuel de l'UIP. Il faut noter néanmoins, que le Fonds de roulement est désormais composé non seulement de liquidités, d'équivalents et de placements, mais également d'ajustements comptables exigés par les normes IPSAS, qui ne sont pas réalisables. Les liquidités du Fonds au 31 décembre 2017 peuvent être résumées comme suit :

<u>Valeurs au 31.12.2017</u>	<u>CHF</u>
Liquidités, équivalents et placements à leur juste valeur	6 786 723
Réévaluation du bâtiment du Siège – ajustements IPSAS	1 687 201
Passif de la Caisse de prévoyance fermée – Ajustements IPSAS	(779 448)
Amortissement jusqu'en 2052 du prêt de la FIPOI –Ajustements IPSAS	<u>1 198 335</u>
Solde accumulé du Fonds de roulement	<u>8 892 812</u>

On trouvera dans la suite de ce document un récapitulatif des recettes et dépenses de l'UIP en 2017, en particulier là où les montants diffèrent par rapport au budget, conformément aux indications figurant dans l'état V : Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs.

2. Recettes

Les recettes de l'UIP proviennent des contributions de ses Membres ainsi que des contributions volontaires de donateurs et, accessoirement, des intérêts, des placements et d'autres sources, notamment la location des salles de conférence. En 2017, les recettes ont globalement augmenté de 2,4 pour cent à 13 690 169 CHF. La hausse des contributions des Membres, à laquelle s'est ajoutée l'arrivée de quatre nouveaux Membres et d'un Membre associé a fait augmenter les recettes de 177 450 CHF. Les intérêts et le rendement des placements affichent une forte performance, soit un gain global de 587 787 CHF pour l'ensemble des placements de l'UIP et de la Caisse de prévoyance fermée. La contribution du personnel a été légèrement inférieure aux prévisions, avec un léger fléchissement de CHF 111 413. Les autres recettes ont atteint la somme de 14 300 CHF, contre 16 000 CHF budgétés.

2.1 Contributions des Parlements membres

En 2017, 175 Membres et 12 Membres associés devaient acquitter un total de 10 243 450 CHF. A la fin de 2017, toutes les contributions de l'année avaient été encaissées, sauf 682 575 CHF, ce qui représente une diminution de 36 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Cinquante-deux Membres et Membres associés étaient débiteurs de contributions mais aucun n'a été suspendu en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Parmi les Membres présentant des arriérés de contributions à la fin de l'exercice, trois risquaient d'être suspendus en vertu de l'Article 5.3 et 10 de perdre leur droit de vote en vertu de l'Article 5.2.

2.2 Contributions volontaires

Le montant des contributions volontaires au budget de 2017 a été fixé à 4,2 millions de CHF. En raison de dépenses moins élevées que prévu sur les programmes et de la réduction ou du retard de certaines subventions par rapport aux anticipations, les dépenses effectives de contributions volontaires ont été inférieures de 32 pour cent au montant budgété (1 379 668 CHF).

Début 2017, les annonces de donateurs s'élevaient à 3,3 millions de CHF. Pendant l'année, les donateurs se sont engagés fermement à verser à l'UIP un montant supplémentaire de 2,2 millions de CHF, assujettis à des conditions particulières énoncées dans les accords. Durant la même période, 2,8 millions de CHF ont été dépensés et, à la fin de l'exercice, le solde des fonds promis par les donateurs était de 2,7 millions de CHF.

En 2017, le montant total des contributions volontaires recueillies/dépensées s'est élevé à 2 826 841 CHF, soit une augmentation de 1 pour cent par rapport à l'exercice 2016.

2.3 Contribution du personnel

Six pour cent des recettes prévues au budget proviennent de l'imposition interne des traitements du personnel. Les taux d'imposition de ces traitements sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale sur la base des taux d'imposition moyens en vigueur à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne. Conformément aux normes IPSAS, l'UIP n'intègre plus la contribution du personnel, ni au titre des recettes ni à celui des dépenses, dans l'état II (état des résultats financiers).

L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser à certains membres du personnel tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. En 2017, une somme de 122 046 CHF a été remboursée à ceux des membres du personnel qui avaient payé des impôts en France et au Canada.

2.4 Rendement des placements et recettes diverses

En 2006, l'UIP a investi une partie de ses ressources dans un fonds commun de placement équilibré, en vue d'accroître le rendement du Fonds de roulement par diversification. L'évolution du marché a été forte en 2017 et, à la clôture de l'exercice, la valeur des placements de l'UIP et de la Caisse de prévoyance accusait un gain global de 587 787 CHF. Les taux d'intérêt restent très bas, voire négatifs suite aux décisions prises par la Banque nationale Suisse au cours des deux dernières années, limitant considérablement la possibilité, pour l'UIP, de générer des rendements issus des taux d'intérêt. L'UIP demeure prudente en matière de placements, déposant ses liquidités dans des banques créditées d'un A, voire mieux, par les agences de notation.

3. Dépenses

Conformément à la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 ainsi qu'en conformité avec les normes IPSAS, le budget consolidé 2017 de l'UIP a été, de nouveau, organisé autour des huit objectifs stratégiques ainsi que les catalyseurs.

Soixante-douze pour cent du budget de l'UIP vont directement aux activités programmées pour atteindre les huit objectifs de la Stratégie. Le solde, soit 28 pour cent des dépenses, va directement aux catalyseurs, à savoir : gouvernance et contrôle internes efficaces, qui couvre les coûts associés à la Présidence, au Comité exécutif et au Cabinet du Secrétaire général ; visibilité, plaidoyer et communication de l'UIP ; intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits ; secrétariat efficace et doté des ressources adéquates, qui regroupe les services des finances, de l'administration et des ressources humaines, ainsi que tous les frais relatifs aux locaux, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures du Secrétariat, et les autres charges, notamment les subventions et toutes les dotations aux réserves.

On trouvera des données plus précises dans l'état V (état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs) ainsi que dans les informations sectorielles figurant à la note 17. Les résultats obtenus au titre de chaque objectif budgété sont décrits en détail dans le tableau matriciel indiquant l'impact, les résultats et les produits des activités menées par l'UIP en 2017.

3.1 Objectif stratégique 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

En 2017, le coût des activités destinées à la réalisation de cet objectif s'est élevé à 2 214 172 CHF (91 pour cent de son budget). Le budget comprenait des fonds concernant les partenariats-pays du PNUD, Myanmar en particulier, qui en fin de compte ont été inférieurs aux prévisions initiales. Des économies ont aussi été réalisées sur les frais de voyage et d'impression inscrits au budget ordinaire des dépenses.

3.2 Objectif stratégique 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes

Les dépenses ordinaires sur la promotion de l'égalité hommes-femmes étaient, en clôture de l'exercice, inférieures aux sommes budgétées pour ce qui est des voyages, de la traduction et des honoraires des consultants. Les dépenses volontaires ont été inférieures aux prévisions initiales du fait de la réduction des dépenses encourues au titre du programme en Turquie, pour des considérations politiques et de capacités. Aussi l'objectif de promotion de l'égalité hommes-femmes est-il inférieur au budget de 15 pour cent en clôture d'exercice, avec un total de dépenses pour l'année de 1 310 211 CHF.

3.3 Objectif stratégique 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Un montant de 1 393 057 CHF a été consacré aux activités de promotion et de protection des droits de l'homme, soit 9 pour cent de moins que ce qui était prévu dans le budget, sachant que le Comité des droits de l'homme des parlementaires a examiné la situation de 507 parlementaires appartenant à 41 pays. Quelques économies ont été réalisées sur le budget ordinaire, essentiellement grâce à la réduction des frais de voyage, et les dépenses volontaires ont diminué en raison de l'annulation d'un séminaire régional et de la baisse du montant des honoraires versés aux consultants.

3.4 Objectif stratégique 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

Le total des dépenses au titre de cet objectif a été de 187 786 CHF. L'affectation ordinaire a été entièrement utilisée, mais les dépenses prévues dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ont été reportées à 2018 dans l'attente de nouveaux financements.

3.5 Objectif stratégique 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Les dépenses au titre des activités en faveur des Membres se sont élevées à 2 977 778 CHF en 2017 et ont été arrêtées en clôture d'exercice à 6 pour cent au-dessous du budget. La première et la seconde Assemblées se sont toutes deux inscrites dans les limites fixées au budget, les frais de voyage et de conférence de la seconde Assemblée (Saint-Pétersbourg) ayant été intégralement pris en charge par la Fédération de Russie. En outre, des économies ont été réalisées sur les Commissions permanentes et les réunions régionales.

On trouvera des données comparatives sur le coût de chaque Assemblée dans les tableaux ci-après :

Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Dhaka 2017	Lusaka 2016	Hanoï 2015	Genève 2014
Heures sup. permanents	29 422	21 509	32 236	41 108
Temporaires/serv. contractuels	593 279	664 670	544 395	568 975
Frais de voyage et connexes	125 961	146 324	104 627	64 545
Fret/communication	18 690	23 925	12 801	6 124
Fournitures/matériel/services	2 723	8 191	9 235	51 320
Publications	3 450	3 913	3 626	12 659
Cadeaux/frais de représentation	3 998	2 233	8 477	3 089
Total des dépenses	777 523	870 765	715 397	747 820

Coûts comparatifs de la seconde Assemblée (en CHF)

Poste	Saint-Pétersbourg 2017	Genève 2016	Genève 2015	Genève 2014
Heures sup. permanents	39 802	35 094	34 499	37 884
Temporaires/serv. contractuels	459 550	487 022	456 882	443 507
Frais de voyage et connexes	477	39 511	39 235	25 909
Fret/communication	227	10	4 141	21
Fournitures/matériel/services	1 458	116 332	151 905	165 517
Publications	3 440	7 873	5 429	7 421
Cadeaux/frais de	7 463	3 192	5 371	3 391
Total des dépenses	512 417	689 034	697 462	683 650

3.6 Objectif stratégique 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes

Le total des dépenses au titre du nouvel objectif de promouvoir l'autonomisation des jeunes a été de 151 118 CHF. Des fonds supplémentaires promis par le gouvernement de la Guinée équatoriale n'ayant pas encore été versés, des dépenses ont été reportées dans l'attente de l'arrivée des fonds.

3.7 Objectif stratégique 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement

Les dépenses encourues au titre de l'Objectif stratégique 7 se sont élevées à 660 689 CHF, entièrement à partir de sources volontaires. Les dépenses au titre de cet objectif ont été plus faibles qu'initialement prévu, notamment en raison de frais de personnel inférieurs aux montants budgétés en 2017. En ce qui concerne les auto-évaluations relatives aux ODD, le PNUD a apporté une

contribution nationale, réduisant d'autant les coûts pour l'UIP. Le coût des experts invités à prendre part aux séminaires régionaux sur les ODD, budgété par l'UIP, a souvent été pris en charge par l'ONU ou le parlement hôte. Certains des outils relatifs aux ODD et aux changements climatiques budgétés ont été pris en charge par les organisations partenaires (PNUE, LSE) sur leurs propres fonds. En raison d'un manque de capacités, les activités régionales spécifiques relatives aux changements climatiques ont été intégrées dans les autres activités ayant trait aux ODD. Les activités portant sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ont été intégralement financées et réalisées.

3.8 Objectif stratégique 8 : Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales

Cet objectif a été principalement atteint par le Bureau de New York. Les dépenses se sont établies à 7 pour cent en dessous du budget, notamment grâce aux économies permises par la dépréciation du dollar des E.-U. vis-à-vis du franc suisse.

3.9 Catalyseurs et autres charges

Gouvernance et contrôle internes efficaces

Les résultats visés au titre du catalyseur gestion des activités et gouvernance ont été atteints pour une dépense totale de 807 446 CHF en 2017, soit 5 pour cent en dessous du budget, grâce au fait que le Comité exécutif n'a pas tenu de réunion supplémentaire cette année

Visibilité, plaidoyer et communication

Le total des dépenses au titre de ce catalyseur a été de 898 136 CHF au cours de l'année 2017, une année de transition pour la communication. Deux postes permanents étant restés vacants en 2017, les tâches courantes et le travail de développement ont été confiés à des collaborateurs extérieurs, ce qui a permis une économie de 17 pour cent par rapport au budget total prévu. La refonte du site web de l'UIP avait déjà été lancée grâce à des dons en nature de la part du Parlement des Emirats arabes unis et les fonds supplémentaires prévus par l'UIP pour certains aspects de ce travail de développement n'ont été que partiellement utilisés en 2017. Ces dépenses d'investissement sont reprises à la section 5.

Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits

Les activités de formation et d'information relatives à la promotion de l'intégration des questions de genre et de l'adoption d'une approche fondée sur les droits pour les activités de l'UIP ont bénéficié en 2017 d'une petite affectation budgétaire, qui sera revue en 2018.

Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates

Les dépenses engagées au titre des Services administratifs (qui englobent la finance, l'administration des ressources humaines, l'équipement de bureau, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures) se sont élevées à 2 431 227 CHF, soit 9 pour cent de moins que prévu dans le budget. Les économies réalisées sont principalement dues à une baisse des frais d'amortissement, d'affranchissement et des fournitures de bureau suite à l'initiative PaperSmart d'économie du papier, ainsi que l'échéance des dépenses sur les mesures de sécurité additionnelles pour le Siège en cours de réalisation.

Autres charges

Une provision pour créances douteuses a été constituée pour passer par pertes et profits certaines créances non recouvrables. En 2017, les Membres de l'UIP ont été dans l'ensemble moins prompts que les années précédentes à s'acquitter de leurs contributions. Conformément aux normes IPSAS, il faut constituer une provision pour toutes les créances de plus de deux ans ; aussi la réserve a-t-elle été augmentée de 29 857 CHF, s'établissant à 153 701 CHF (14 pour cent du total des contributions dues par les Membres).

La subvention annuelle à l'Association des Secrétaires généraux de Parlement s'est élevée à 44 755 CHF (37 887 CHF en 2016).

Aucune dotation supplémentaire n'a été budgétée, en 2017, au titre de la réserve destinée à financer les gros travaux de réfection du Siège de l'UIP. Cette réserve s'établit actuellement à 427 694 CHF. Il n'a pas été nécessaire de puiser dans cette réserve en 2017, bien que les fenêtres du Siège soient en cours de rénovation en 2018 et que le coût d'amortissement de ces travaux sera imputé sur les fonds de réserve accumulés au cours des prochaines années.

Conformément à la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, un montant de 30 600 CHF a été provisionné et versé à une réserve créée pour compenser les émissions de CO₂ et atténuer les effets sur l'environnement des activités de l'UIP. En 2017, 24 177 CHF provenant de la réserve totale accumulée de 30 734 CHF, ont été consacrés à des activités concernant les changements climatiques.

Le Fonds de solidarité parlementaire a reçu un premier don de 30 000 CHF de la part du Groupe britannique de l'UIP. Sur ce montant, 4 751 CHF ont été dépensés en 2017 pour soutenir la participation du Vanuatu à la seconde Assemblée de l'année (Saint-Pétersbourg).

4. Analyse des dépenses en fonction du genre

Dans les états financiers présentés conformément aux normes IPSAS, les dépenses relatives à l'objectif de promotion de l'égalité des sexes sont indiquées dans l'état V : état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs. En 2017, les dépenses spécialement consacrées à la promotion de l'égalité des sexes ont représenté un total de 1 310 211 CHF, soit 10 pour cent des dépenses totales de l'UIP.

Les femmes continuent à être plus nombreuses que les hommes au Secrétariat de l'UIP, tant parmi les cadres que dans les services généraux :

Représentation au Secrétariat	2017		2016	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes dans le personnel UIP – Services généraux	16	89 %	16	89 %
Femmes dans le personnel UIP – Cadres	13	57 %	14	61 %
Femmes dans le personnel UIP – Total	29	71 %	30	73 %
<i>dont femmes faisant partie de la Direction</i>	-	-	-	-
Femmes recrutées en cours d'exercice				
Femmes promues en cours d'exercice	1	100 %	1	50 %

5. Dépenses d'investissement

En 2017, 113 947 CHF ont été dépensés pour l'achat de mobilier, de véhicules, et de matériel et sur l'entretien des locaux, y compris pour le remplacement de matériel informatique et de communication obsolète. Un montant de 68 021 CHF a été consacré à la refonte en cours du site web et de la plateforme de données ouvertes de l'UIP, qui seront totalement opérationnels en 2018.

6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel

La Caisse de prévoyance résiduelle, qui a été fermée en 2005, honore les engagements de retraite au bénéfice des anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. Conformément aux normes IPSAS, les comptes de la Caisse de prévoyance sont intégrés dans les états financiers de l'UIP depuis 2012.

Une étude actuarielle a été menée pour évaluer les charges à payer par l'UIP au titre des retraites au 31 décembre 2017. On trouvera dans la note 11 des états financiers les résultats de cette étude, ainsi que des informations détaillées sur toutes les sommes exigibles au bénéfice des employés de l'UIP.

7. Recommandations

Conformément à l'article 13.3 du Règlement financier, il est recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'Union interparlementaire et les résultats financiers pour 2017.

8. Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

La Direction de l'Union interparlementaire répond de la fiabilité, de l'intégrité, et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Les montants qu'ils indiquent sont, au besoin, fondés sur des estimations et des jugements de la Direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux Vérificateurs internes, notamment celle d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter des questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Martin Chungong
Secrétaire général



Andrée Lorber-Willis
Directrice
Division des Services administratifs

9. Rapport du vérificateur des comptes

RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERIEUR DES COMPTE

Au Comité exécutif de l'UIP

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Le CDF a effectué l'audit des états financiers de l'UIP, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état de la performance financière, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétaires et réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A son avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et au Règlement financier de l'UIP.

Fondement de l'opinion

Le CDF a effectué son audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui lui incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Le CDF est indépendant de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux états financiers en Suisse, et il s'est acquitté des autres responsabilités déontologiques qui lui incombent selon ces règles. Il estime que les éléments probants qu'il a obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Responsabilités du Secrétaire général pour les états financiers

Le Secrétaire général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS et au Règlement financier de l'UIP, ainsi que du contrôle interne que l'UIP considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Secrétaire général qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'UIP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'en appliquer le principe comptable, sauf si le Secrétaire général a l'intention de liquider l'UIP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Secrétaire général de surveiller le processus d'information financière de l'Union.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Ses objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant son opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, le CDF exerce son jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Le CDF identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçoit et met en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunit des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Le CDF acquiert une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- Le CDF apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétariat général, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Le CDF tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Secrétariat général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si le CDF conclut à l'existence d'une incertitude significative, le CDF est tenu d'attirer l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Ses conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de son rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- Le CDF évalue la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Le CDF communique au Comité exécutif par le biais du Sous-Comité des Finances notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et ses constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne qu'il aurait relevée au cours de son audit.

Berne, le 16 février 2018

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES DE LA CONFEDERATION SUISSE¹
(Vérificateur des comptes)

Eric-Serge Jeannet
Vice-directeur
(original signé)

Didier Monnot
Responsable de mandats

¹ Adresse postale: Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne.

10. Etat de la situation financière

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat I :

Etat de la situation financière

au 31 décembre 2017

En CHF (francs suisses)

	2017	2016
ACTIF		
Actifs courants		
Encaisse	7 377	11 881
Liquidités sur comptes courants	5 734 320	6 959 389
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	344 217	264 122
Dépôts à terme et comptes d'épargne	<u>4 738 777</u>	<u>4 738 677</u>
Sous-total des liquidités et équivalents (note 3)	10 824 691	11 974 069
Comptes des sommes à recevoir		
des Membres (note 4)	965 983	721 626
de donateurs (note 4)	161 443	36 358
Remboursements d'impôts	37 334	44 966
Autres	<u>5 761</u>	<u>25 316</u>
Sous-total des sommes à recevoir	1 170 520	828 266
Placements (note 5)	8 567 896	8 702 020
Autres actifs courants (note 6)	<u>273 787</u>	<u>311 781</u>
Sous-total des actifs courants	20 836 895	21 816 136
Actifs non-courants		
Actifs immobilisés (note 7)		
Bâtiment et terrain	8 255 438	8 490 950
Mobilier	24 782	33 457
Equipement général	60 317	-
Matériel informatique	73 993	66 793
Véhicules	<u>16 775</u>	<u>22 875</u>
Sous-total des actifs immobilisés	8 431 304	8 614 076
Actifs incorporels (note 8)	68 021	-
Sous-total des actifs non-courants	8 499 326	8 614 076
Total de l'actif	<u>29 336 221</u>	<u>30 430 212</u>
PASSIF		
Comptes des sommes à payer et des charges à payer	429 956	204 290
Avances des Membres	227 124	527 195
Recettes comptabilisées d'avance (note 9)	2 677 682	3 492 146
Emprunts (note 9)	<u>189 600</u>	<u>189 600</u>
Sous-total du passif courant	3 524 363	4 413 231

Emprunts à long terme (<u>note 10</u>)	5 248 065	5 373 687
Caisse de prévoyance fermée (<u>note 11</u>)	9 733 387	10 387 112
Autres prestations au bénéfice des employés (<u>note 11</u>)	<u>1 503 344</u>	<u>1 488 738</u>
Sous-total du passif non-courant	16 484 796	17 249 537
Total du passif	20 009 159	21 662 768
ACTIF NET		
Fonds réservés (<u>note 13</u>)	434 251	427 828
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	<u>8 892 812</u>	<u>8 339 618</u>
ACTIF Net	<u>9 327 063</u>	<u>8 767 446</u>

11. Etat des résultats financiers

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat II :

Etat des résultats financiers

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017

En CHF (francs suisses)

	2017	2016
Recettes (note 18)		
Contributions des Membres	10 243 450	10 066 000
Contributions volontaires (note 9)	2 844 632	2 826 841
Rapport des placements	587 787	411 823
Divers	14 300	58 362
Total des recettes	13 690 169	13 363 026
Dépenses (note 18)		
Personnel permanent	7 940 942	8 382 833
Personnel temporaire	2 617 544	2 792 457
Changement de la dotation à la Caisse de prévoyance fermée	-587 384	-686 186
Voyages	1 053 124	1 013 941
Services contractuels	698 662	785 138
Dépenses de fonctionnement	668 074	766 269
Fournitures matériel et équipement	96 586	120 416
Provision pour créances douteuses	29 857	41 489
Subventions et honoraires	168 754	68 183
Amortissement (note 7)	296 719	309 491
Amortissement de l'emprunt (note 10)	63 978	65 406
Pertes de change	83 698	-
Total des dépenses	13 130 552	13 659 436
Excédent/(déficit) de fonctionnement	559 617	(296 409)

12. Etat des variations de l'actif net

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat III :

Etat des variations de l'actif net

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017

En CHF (francs suisses)

	Solde accumulé du Fonds	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2013	8 414 639	500 518	8 915 157
Virement aux réserves (<u>note 12</u>)	(83 500)	83 500	-
Résultat net 2014	<u>694 803</u>	<u>(51 508)</u>	<u>643 295</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2014	9 025 942	532 510	9 558 452
Virement aux réserves (<u>Note 12</u>)	(25 700)	25 700	-
Résultat net 2015	<u>(413 721)</u>	<u>(80 875)</u>	<u>(494 596)</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2015	8 586 521	477 335	9 063 856
Virement aux réserves (<u>Note 12</u>)	(30 400)	30 400	-
Résultat net 2016	<u>(216 502)</u>	<u>(79 908)</u>	<u>(296 409)</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2016	8 339 619	427 828	8 767 447
Virement aux réserves (<u>Note 12</u>)	(30 600)	30 600	-
Résultat net 2017	<u>583 794</u>	<u>(24 177)</u>	<u>559 617</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2017	8 892 813	434 251	9 327 064

13. Etat des flux de trésorerie

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat IV :

Etat des flux de trésorerie

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017

En CHF (francs suisses)

	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de fonctionnement	559 617	-296 409
Amortissement	296 719	309 491
Amortissement de l'emprunt	63 978	65 406
	-	
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir	342 254	195 251
(Augmentation) diminution des autres actifs courants	37 994	-86 897
Augmentation (diminution) des sommes à payer et des recettes comptabilisées d'avance	-888 868	1 426 570
Augmentation (diminution) des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	-653 725	-686 187
Augmentation (diminution) des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	<u>14 606</u>	<u>-45 832</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	-911 934	881 393
Flux de trésorerie provenant des placements		
(Augmentation) diminution des placements	127 053	528 715
Actifs incorporels	-68 021	-
Bien immobilier, installation et matériel	<u>-113 947</u>	<u>-32 994</u>
Flux de trésorerie nets provenant des placements	-54 916	495 721
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement du prêt à la Confédération helvétique	<u>-189 600</u>	<u>-189 600</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-189 600	-189 600
Augmentation/(diminution) nette des liquidités et équivalents	-1 156 450	1 187 514
Liquidités et équivalents en début d'exercice	11 974 071	10 786 557
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	<u>10 817 621</u>	<u>11 974 071</u>

14. Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat V :

Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017

En CHF (francs suisses)

	Budget initial	Budget final	Montants effectifs sur une base comparable	Différence
Recettes				
Contributions des Membres	10 227 000	10 227 000	10 243 450	16 450
Fonds de roulement	337 000	337 000	-	-337 000
Contribution du personnel	1 023 000	1 023 000	911 587	-111 413
Contributions volontaires	4 224 300	4 224 300	2 844 632	-1 379 668
Intérêts	100 000	100 000	121 060	21 060
Divers	16 000	16 000	3 311	-12 689
Total des recettes	15 927 300	15 927 300	14 124 040	-1 803 260
Dépenses				
Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	2 428 700	2 428 700	2 214 172	-214 528
Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	1 555 900	1 555 900	1 310 211	-245 689
Protéger et promouvoir les droits de l'homme	1 538 400	1 538 400	1 393 057	-145 343
Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	502 300	502 300	187 786	-314 514
Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires	3 182 000	3 182 000	2 977 778	-204 222
Promouvoir l'autonomisation des jeunes	329 600	329 600	151 118	-178 482
Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 083 700	1 083 700	660 689	-423 011
Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales	893 000	893 000	832 799	-60 201
Gouvernance et contrôle internes efficaces	854 700	854 700	807 446	-47 254
Visibilité, plaidoyer et communication	1 086 900	1 086 900	898 136	-188 764
Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000	-	-10 000
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 668 900	2 668 900	2 431 227	-237 673
Divers	106 000	106 000	105 212	-788
Suppressions	-312 800	-312 800	-210 362	102 438
Total des dépenses	15 927 300	15 927 300	13 759 269	-2 168 031
Excédent de fonctionnement	-	-	364 771	364 771

NOTE 1 NATURE DE L'ORGANISATION

1. L'Union interparlementaire (UIP), qui est l'organisation internationale des parlements d'Etats souverains, a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et travaille en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux.
2. L'UIP est une organisation politique parlementaire internationale et une personne morale au regard du droit international. Représentative par nature et dans son organisation, elle est régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les Etats et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, en tant qu'organisation internationale des parlements.
3. Son Conseil directeur est son principal organe décisionnaire. Etabli par les Statuts de l'UIP, il se compose de trois délégués de chacun des Membres de l'UIP et tient normalement deux sessions par an. Le Conseil directeur élit le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire, nomme le Secrétaire général, détermine et oriente les activités de l'UIP et en contrôle l'accomplissement. Il adopte le programme d'activités et le budget de l'UIP, arrête le barème des contributions, autorise l'acceptation de dons et de legs et approuve les comptes. Un Comité exécutif, composé du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et de 15 membres élus par le Conseil directeur, propose à ce dernier le programme et le budget annuels de l'UIP, contrôle la gestion du Secrétariat, fixe notamment les barèmes des traitements et des indemnités des fonctionnaires du Secrétariat et désigne le Vérificateur extérieur des comptes.
4. L'UIP est financée par les contributions statutaires de ses Membres et par les contributions volontaires qu'eux-mêmes et d'autres bailleurs de fonds lui versent. Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme et d'un budget annuels, les crédits budgétaires correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le Conseil directeur pour chaque exercice financier. L'approbation de ces crédits habilite le Secrétaire général à engager et à autoriser des dépenses et à faire des paiements pour l'usage auquel ils sont destinés, dans les limites prévues.
5. Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Elle a une caisse de prévoyance fermée – la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'UIP – qui est régie par un règlement propre, selon lequel la gestion des avoirs de la Caisse est séparée de celle de l'UIP. La Caisse de prévoyance est administrée par un Comité de gestion qui est présidé par un représentant du Comité exécutif de l'UIP et qui se compose en outre du Secrétaire général, d'un expert de la gestion financière nommé par le Comité exécutif, d'un(e) représentant(e) du personnel de l'UIP et d'un(e) représentant(e) des retraités qui sont les bénéficiaires actuels de la Caisse. Le règlement de la Caisse de prévoyance stipule que l'UIP est intégralement responsable des rentes à verser aux retraités actuels et à leurs survivants.
6. Le Règlement financier de l'Union interparlementaire est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

NOTE 2 PRATIQUE COMPTABLE ET BASE DE PRESENTATION

Les états financiers ont été intégralement établis selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible, et la politique comptable a été systématiquement appliquée pendant tout l'exercice. Les états financiers sont conformes aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'UIP a adopté, à l'avance, les dispositions IPSAS 40, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La disposition IPSAS 39, relative aux changements des méthodes comptables concernant les sommes exigibles au bénéfice des employés, sera adoptée à la date de son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018.

Sont inclus dans les états financiers les comptes de l'UIP et ceux de la Caisse de prévoyance fermée. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes ont été éliminés lors de la consolidation.

Avances de Membres

Les avances de Membres s'entendent des contributions payées à l'avance pour les exercices futurs et versées au cours de la période considérée.

Emprunt

Est entendu par emprunt un prêt sans intérêt de la Confédération helvétique qui est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Liquidités, placements et autres actifs financiers

Les liquidités et équivalents s'entendent de l'encaisse, des dépôts bancaires accessibles sur demande, des dépôts d'épargne à durée illimitée et des dépôts à terme détenus jusqu'à 90 jours. Les placements incluent des obligations de la Confédération helvétique et des parts de fonds communs de placement, toutes deux comptabilisées à leur valeur marchande. Les placements portent tous sur des titres cotés en bourse dont la valeur risque peu de changer et ils sont facilement convertibles en espèces.

Caisse de prévoyance fermée

Avant d'être affiliée à la CCPNU, l'UIP avait sa propre caisse de prévoyance, créée en 1965. Fermée à de nouveaux membres le 1^{er} janvier 2005, cette caisse de prévoyance reste en activité pour ceux qui étaient retraités (y compris leurs survivants) au moment de la clôture et elle est administrée par un Comité de gestion qui lui est propre. Le ou la représentant(e) de l'UIP au Comité de gestion fait rapport au Comité exécutif chaque année sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance. Conformément aux normes IPSAS, l'actif et le passif, les recettes et les dépenses de la Caisse de prévoyance ont été incorporés dans les états financiers de l'UIP. Les sommes exigibles de la Caisse de prévoyance fermée qui ne sont pas capitalisées sont considérées comme étant à la charge de l'UIP. De plus, les employés actifs au bénéfice de contrats permanents signés avant le 1^{er} mai 1996 ont la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans plutôt qu'à 62 ans, qui est l'âge de la retraite selon le règlement de la CCPNU. Les fonctionnaires remplissant ces conditions qui choisissent cette option contribuent à un régime de transition auquel l'UIP cotise aussi. L'UIP est in fine responsable de tout déficit résultant du versement de ces rentes.

Prestations au bénéfice des employés

Des réserves sont créées pour permettre à l'UIP de verser les prestations dues lors de la cessation d'emploi (prime de réinstallation et frais de voyage) telles que déterminées par l'UIP à leur valeur nominale. De plus, des provisions sont constituées pour le paiement des congés accumulés, du congé dans les foyers comptabilisé d'avance, des heures supplémentaires effectuées mais non payées à la date de clôture et des allocations pour frais d'études payables à la date de clôture qui ne sont pas comprises dans les dépenses ordinaires.

Les employés actifs contribuent à la CCPNU dont l'UIP est l'une des organisations membres. La CCPNU a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour verser aux employés les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et d'autres prestations connexes. Financée par une multiplicité d'employeurs, la Caisse commune des pensions est une caisse de retraite à prestations déterminées. Comme le précise l'article 3b) de son Règlement, peuvent s'affilier à la Caisse les

institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Les organisations affiliées sont exposées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable permettant d'assigner l'obligation, les éléments de l'actif et les coûts du régime aux organisations qui en font individuellement partie. L'UIP, tout comme les autres organisations affiliées, n'est pas en mesure de calculer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats de la Caisse de manière assez fiable pour la comptabiliser et, en conséquence, a traité cette caisse comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, conformément à la norme IPSAS-25. Les contributions de l'UIP à la Caisse commune pendant l'exercice sont incluses dans les dépenses figurant dans l'état des résultats financiers.

Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés au moment où l'UIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré et sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie d'une autre entité dans le cadre d'un actif financier ou lorsque l'obligation de remettre de la trésorerie à une autre entité dans le cadre d'un passif financier a expiré.

Les placements sont des actifs financiers non dérivés destinés à des transactions et évalués à leur juste valeur selon l'excédent et le déficit par rapport aux prix cotés sur un marché actif à la date du bilan. Les liquidités et équivalents constituent des actifs financiers détenus pour des périodes de courte durée et sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan. Les dépôts en espèces détenus pour des périodes de plus de 12 mois sont évalués à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit.

Les sommes à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Elles comprennent les contributions des Membres et d'autres montants à recevoir en liquidités. Les sommes à recevoir à court terme sont évaluées au coût amorti. Les sommes à recevoir à long terme, qui sont des arriérés de contributions des pays Membres, sont évaluées au coût amorti, déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les comptes des sommes à payer et les emprunts sont des passifs financiers non dérivés à paiements fixes qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont payables en liquidités. Les comptes des sommes à payer, en raison de leur courte échéance, sont évalués à leur valeur nominale qui équivaut au coût amorti. Les emprunts sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Transactions en monnaies étrangères

La monnaie de compte de l'UIP est le franc suisse (CHF) et les présents états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les transactions faites dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des éléments de l'actif et du passif libellés à la date du bilan dans des monnaies autres que le franc suisse sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

Actifs immobilisés

L'équipement est évalué à son coût historique, dont sont déduits l'amortissement et la dépréciation. L'équipement ou les types de matériel et autres actifs immobilisés d'une valeur de plus de 2 000 CHF sont comptabilisés comme actifs. Le bâtiment du Siège de l'UIP est estimé à sa juste valeur, déterminée par une expertise indépendante effectuée conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee) au 31 décembre 2012. Aucune autre démarche d'estimation ne sera entreprise. L'UIP réexamine la valeur de son bien immobilier et de son matériel à la fin de chaque exercice pour déterminer si les valeurs de report sont recouvrables et calculer l'étendue des pertes, toute dépréciation étant comptabilisée comme dépense.

La juste valeur des bâtiments et le coût historique de chaque article d'équipement dans sa catégorie sont amortis suivant la méthode linéaire afin de passer par profits et pertes l'intégralité des coûts des actifs immobilisés pendant leur durée de vie utile estimée, qui est établie comme suit :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments – structure d'origine	100 ans
Bâtiments – structure nouvelle	75 ans
Bâtiments – installations et équipements techniques	30 ans
Bâtiments – ouvrages intérieurs	40 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Equipement général	4 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

La différence entre le coût et la juste valeur du bâtiment du Siège a été initialement comptabilisée comme écart de réévaluation dans l'actif net. L'amortissement cumulé est déduit de la valeur comptable brute de l'immeuble et la valeur nette est recalculée en fonction du montant de la réévaluation.

Le terrain sur lequel se dresse le bâtiment du Siège a été mis à la disposition de l'UIP par le Canton de Genève qui lui a accordé, par l'intermédiaire de la *Fondation des immeubles pour les organisations internationales* (FIPOI), des droits de superficie, dont celui de construire des bâtiments, pendant une période de 50 ans renouvelable. Ces droits de superficie ont été acquis par l'UIP sans frais et aucune valeur n'a été comptabilisée dans l'état de la situation financière parce que l'UIP n'a qu'un pouvoir limité de disposer de ces droits qui reviendront à la République et au Canton de Genève à moins d'un renouvellement du bail.

Les cadeaux officiels sont considérés comme des éléments du patrimoine et aucune valeur ne leur a été attribuée dans l'état de la situation financière.

Actifs incorporels

Les coûts liés à la conception des logiciels et au site web de l'UIP sont capitalisés à leur montant historique et amortis sur quatre ans s'ils dépassent 2 000 CHF. La comptabilisation des actifs incorporels est prospective depuis la date d'entrée en application des normes IPSAS.

Stocks

Les stocks de publications destinées à être distribuées à l'avenir sont comptabilisés à une valeur nette réalisable de zéro dans chaque bilan.

Placements

Les placements en obligations à long terme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan. Les placements dans des fonds monétaires négociables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

Actif net

Sont compris dans l'actif net l'excédent et le déficit non réservés accumulés; l'actif net comprend le Fonds de roulement de l'UIP, dans lequel est incluse la plus-value du bâtiment du Siège, soit la différence entre son coût historique et sa valeur actuelle, ainsi que les réserves constituées par le Conseil directeur de l'UIP pour l'entretien du Siège et la compensation des émissions de carbone.

Sommes à payer et charges

Les sommes à payer comprennent les factures des fournisseurs non encore réglées, y compris la réévaluation des factures payables en devises autres que le franc suisse. Les sommes à payer sont évaluées à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit. Les charges sont les coûts à payer pour des biens et services reçus par l'UIP au cours de l'année et qui n'ont pas encore été facturés par les fournisseurs à la date du bilan.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées quand l'UIP a une obligation légale ou tacite découlant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'elle devra sortir des fonds afin de l'exécuter et dont elle peut prévoir de manière fiable le montant.

Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir des Membres à titre de contributions sont comptabilisées lorsqu'elles arrivent à échéance. Une provision pour créances douteuses, égale à la contribution due par les Membres ayant des arriérés de plus de deux ans, est enregistrée à la fin de chaque exercice. Pour toutes les autres sommes à recevoir, est créée une provision pour créances irrécouvrables calculée en fonction des montants restant à encaisser à la date du bilan. Les impôts remboursables payés dans les pays où l'UIP a des bureaux sont comptabilisés comme sommes à recevoir à leur date d'échéance, conformément aux accords signés avec chaque Etat.

Comptabilisation des recettes

Les contributions des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de chaque année. Les contributions volontaires faisant l'objet d'accords exécutoires sont comptabilisées comme recettes au moment où l'accord devient contraignant, à moins que celui-ci n'énonce des conditions liées à des résultats spécifiques ou ne prévoie le remboursement des soldes inutilisés. Si l'accord comporte des conditions, la comptabilisation des recettes est reportée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies et les obligations exécutées.

Les gains des placements sont comptabilisés comme recettes une fois qu'ils ont été perçus. Les autres recettes sont comptabilisées comme telles lorsque les services ont été rendus ou les produits expédiés.

Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques établies par le Conseil directeur pour l'UIP.

Impôts

Les deux Etats dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux Etats-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'"International Organizations Immunities Act" et exonérée du paiement des taxes perçues par l'Etat de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

Utilisation des estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les prévisions portent notamment sur les prestations à verser lors de la cessation d'emploi, les risques financiers liés aux sommes à recevoir, le degré de dépréciation des actifs immobilisés et la valorisation du bâtiment du Siège. Les variations des prévisions sont prises en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel la direction en a eu connaissance.

NOTE 3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS

Montants en CHF	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Encaisse	7 377	11 881
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	3 770 101	4 053 960
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	<u>1 301 216</u>	<u>1 951 746</u>
Total des liquidités et des comptes courants non réservés	5 071 317	6 005 707
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	427 694	427 694
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	16 965	17 866
Comptes courants auprès de banques (Caisse de prévoyance) - en francs suisses	<u>218 344</u>	<u>508 122</u>
Total des liquidités et des comptes courants réservés	663 003	953 683
Sous-total des liquidités et des comptes courants	5 734 320	6 959 389
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	301 050	245 213
Liquidités (Caisse de prévoyance) détenues par le gestionnaire du fonds de placement - en francs suisses	<u>43 166</u>	<u>18 909</u>
Sous-total des liquidités détenues par les gestionnaires de fonds de placement	344 217	264 122
Dépôt à terme en USD	-	-
Dépôt à terme en CHF	534 886	534 886
Compte d'épargne en CHF	<u>4 203 891</u>	<u>4 203 791</u>
Total des dépôts à terme et des comptes d'épargne	4 738 777	4 738 677
Total des liquidités et équivalents	10 824 691	11 974 069

Les dépôts sont détenus sur des comptes bancaires d'accès immédiat, des comptes rapportant des intérêts et des dépôts à court terme de 90 jours ou moins. Le taux d'intérêt moyen obtenu sur les comptes portant intérêt et les placements a été de 0,43 pour cent en 2017 (0,37 pour cent en 2016).

Sont compris dans les fonds réservés des fonds détenus pour le compte de donateurs et devant être utilisés pour exécuter des prestations prévues par des accords contraignants, les fonds alloués à des travaux de réparation et de rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP, ainsi que les liquidités détenues au nom de la Caisse de prévoyance, qui doivent être séparées de celles de l'UIP conformément au règlement de la Caisse.

L'Organisation réduit au minimum les risques liés au crédit en détenant tous ses fonds dans des banques dont le crédit est bien noté par Fitch, Moody's ou Standard and Poor's.

Liquidités et équivalents	AA	A	Non noté	Total
	653 263	10 164 051	7 377	10 817 620
Pour cent	6 %	94 %	0 %	100 %

L'UIP n'a pas de ligne de crédit confirmée mais est officieusement autorisée à avoir des découverts par les banques dans lesquelles elle a des fonds en dépôt. Celles-ci peuvent à tout moment lui en retirer l'autorisation. L'UIP n'a pas eu besoin de facilités de caisse en 2017 ni en 2016.

NOTE 4 SOMMES A RECEVOIR

Montant en CHF	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Sommes à recevoir des Membres	1 119 684	845 470
Moins provision pour créances douteuses	<u>-153 701</u>	<u>-123 844</u>
Sommes nettes à recevoir des Membres	965 983	721 626
Sommes à recevoir des donateurs	161 443	36 358
Remboursement d'impôts	-6 719	352
Remboursement d'impôts – Caisse de prévoyance	<u>44 053</u>	<u>44 614</u>
Sous-total	37 334	44 966
Intérêts accumulés	-	-
Autres sommes à recevoir	5 761	25 316
Total des sommes à recevoir	1 170 520	828 266

Au 31 décembre 2017, 52 Membres ou Membres associés devaient des arriérés de contributions (46 au 31 décembre 2016). Trois Membres étaient passibles de suspension en vertu des dispositions de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP (quatre au 31 décembre 2016) et dix Membres risquaient de perdre leurs droits de vote en application de l'Article 5.2 (quatre au 31 décembre 2016).

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2017	2016	2015	2014	2013	Dette spéciale	Total
Afghanistan	9 968	0	0	0	0	0	9 968
Albanie	11 200	9 200	0	0	0	0	20 400
Angola	11 145	0	0	0	0	0	11 145
Bolivie (Etat plurinational de)	12 294	0	0	0	0	0	12 294
Bosnie-Herzégovine	12 300	0	0	0	0	0	12 300
Cameroun	11 200	1 766	0	0	0	0	12 966
Colombie	7 999	0	0	0	0	0	7 999
Comores	10 200	0	0	0	0	27 233	37 433
Egypte	28 000	0	0	0	0	0	28 000
Ethiopie	11 200	0	0	0	0	0	11 200
Gambie	10 200	10 000	10 600	10 900	0	0	41 700
Guinée-Bissau	10 200	10 000	0	0	0	0	20 200
Guinée équatoriale	11 200	0	0	0	0	0	11 200
Guyane	354	0	0	0	0	0	354
Honduras	11 200	11 000	11 600	12 000	21 200	0	67 000
Iran	68 000	0	0	0	0	0	68 000
Iraq	27 600	100	0	0	0	0	27 700
Kenya	1 300	0	0	0	0	0	1 300
Liban	17 400	0	0	0	0	0	17 400
Libye	27 600	29 000	21 020	0	0	0	77 620
Madagascar	391	0	0	0	0	0	391
Malawi	10 200	10 000	711	0	0	0	20 911
Mali	9 600	0	0	0	0	0	9 600
Mauritanie	10 200	10 000	60	0	0	0	20 260
Népal	385	0	0	0	0	0	385

Niger	10 200	10 000	956	0	0	0	21 156
Nigéria	37 800	0	0	0	0	0	37 800
Ouzbékistan	6 650	0	0	0	0	0	6 650
Panama	15 219	0	0	0	0	0	15 219
Papouasie-Nouvelle-Guinée	11 200	11 000	11 600	0	0	0	33 800
Paraguay	1 526	0	0	0	0	0	1 526
République centrafricaine	6 200	0	0	0	0	0	6 200
République démocratique du Congo	11 200	11 000	4 732	0	0	0	26 932
République démocratique populaire Lao	12 032	0	0	0	0	0	12 032
République dominicaine	17 400	16 000	8 450	0	0	0	41 850
République populaire démocratique de Corée	9 407	0	0	0	0	0	9 407
République-Unie de Tanzanie	11 200	11 000	0	0	0	0	22 200
Rwanda	10 200	0	0	0	0	0	10 200
SaoTomé-et-Principe	10 200	10 000	0	0	0	0	20 200
Sénégal	11 200	20	0	0	0	0	11 220
Sierra Leone	222	0	0	0	0	0	222
Somalie	10 199	0	0	0	0	0	10 199
Soudan	11 200	11 000	932	0	0	0	23 132
Soudan du Sud	10 200	10 936	0	0	0	0	21 136
Tadjikistan	11 200	4 486	0	0	0	0	15 686
Tchad	11 200	0	0	0	0	0	11 200
Tuvalu	10 200	0	0	0	0	0	10 200
Venezuela (République bolivarienne du)	79 700	84 900	0	0	0	0	164 600
Yémen	11 200	11 000	11 582	0	0	0	33 782
Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	1 000	1 000	123	0	0	0	2 123
Parlement andain	1 900	0	0	0	0	0	1 900
Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest	900	0	0	0	0	0	900
Soldes divers	484	0	0	0	0	0	484
Total	682 575	283 408	82 368	22 900	21 200	27 233	1 119 684
<i>Chiffres comparatifs 2016</i>		221 137	68 936	19 575	8 100	27 233	
Moins créances douteuses			-82 368	-22 900	-21 200	-27 233	-153 701
Sommes nettes à recevoir des Membres	682 575	283 408	-	-	-	-	965 983

Provision pour créances douteuses (contributions)

L'UIP a constitué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte des sommes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisées comme des recettes et constituées comme des comptants à recevoir, mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Début 2017, la provision pour créances douteuses était de 123 844 CHF. Pendant l'année, aucun Membre n'a été suspendu en application de l'Article 5.3 et aucune dette n'a été passée par pertes et profits. Après augmentation de la provision de 29 857 CHF (augmentation de 68 722 CHF en 2016), la provision pour créances douteuses s'établissait à 153 701 CHF, soit 13,7 pour cent (14,6 pour cent en 2016) des arriérés des Membres.

Montant en CHF	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde d'ouverture	123 844	55 122
Changement de la dotation	29 857	68 722
Solde de clôture	153 701	123 844

Sommes à recevoir de donateurs

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités.

Sommes à recevoir de donateurs	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Guinée équatoriale	10 038	10 038
Programme des Nations Unies pour le développement	48 435	22 950
ONU Femmes	3 369	3 369
WSD	99 600	0
Total	161 443	36 358

Remboursements d'impôts

Conformément à son accord de siège avec la Confédération helvétique, l'UIP a droit au remboursement de la TVA et des impôts retenus à la source qu'elle a payés ou qui ont été prélevés sur les placements de la Caisse de prévoyance. La somme indiquée est la somme à recevoir pour les impôts payés en 2017 et non encore remboursés à la date du bilan.

NOTE 5 PLACEMENTS

Conformément au Règlement financier et aux règles en matière de placements approuvées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans des fonds communs de placement et des obligations. En 2017, les placements ont enregistré un gain de 587 787 CHF (gain de 411 823 CHF en 2016).

Montant en CHF	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actif courant		
Fonds communs de placement	<u>2 662 416</u>	<u>2 597 320</u>
Total intermédiaire des placements de l'UIP	2 662 416	2 597 320
Fonds communs - Flexible Fund CHF	<u>5 905 480</u>	<u>6 104 700</u>
Total des placements de la Caisse de prévoyance	5 905 480	6 104 700
Total des placements	8 567 896	8 702 020

Les placements dans des fonds communs de placement sont négociables mais généralement détenus aux fins de faire fructifier un capital. Les parts détenues par l'UIP sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au prix de 2 518 120 CHF. Les parts détenues par la Caisse de prévoyance sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au coût de 5 669 858 CHF.

NOTE 6 AUTRES ACTIFS COURANTS

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2018 telles que les loyers, des frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été classés comme actifs courants et incluent la caution déposée lors de la location des bureaux de New-York. Les autres actifs comprennent également les avances de salaires et de frais de voyage et les prêts consentis par la Caisse de prévoyance à d'anciens employés.

Montant en CHF	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Avances à des projets et avances de voyage	82 708	165 174
Dépenses réglées d'avance	181 331	136 390
Caution	9 749	10 217
Total des autres actifs courants	273 787	311 781

NOTE 7 BIEN IMMOBILIER, INSTALLATIONS ET MATERIEL

L'UIP a un Siège et une annexe à Genève (Suisse). La structure d'origine du bâtiment a été complètement rénovée en 2002 et une nouvelle aile construite pour étendre et agrandir le sous-sol. Le bâtiment est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour une période de 50 ans (2003-2052) qui peut être prolongée. Les conditions du bail ont été arrêtées définitivement en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP et le bail signé fin 2010 (voir la note 2 – Actifs immobilisés).

Au 31 décembre 2011, un consultant extérieur indépendant a procédé à l'estimation du bâtiment et en a déterminé la juste valeur à cette date conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee). L'amortissement a été calculé et inclus dans la juste valeur comptabilisée comme coût à la date de l'entrée en application des normes IPSAS. Les acquisitions en 2017 comprennent un montant de 11 417 CHF pour les travaux de rénovation en cours, sur lequel les amortissements seront comptabilisés à l'achèvement.

L'amortissement est calculé conformément à la méthode décrite dans la note 2. Il est tenu un inventaire détaillé de tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

	Bâtiments et terrains		Mobilier		Matériel informatique et communication		Equipement général		Véhicules		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Montant en CHF												
Coût historique au 1 ^{er} janvier	9 725 597	9 725 597	556 872	556 872	388 417	409 380	43 426	43 426	69 981	69 981	10 784 292	10 805 256
Acquisitions	11 417				40 930	32 994	61 600	-			113 947	32 994
Ventes	-	-	-	-	-7 744	-53 958	-	-			-7 744	-53 958
Coût historique au 31 décembre	9 737 014	9 725 597	556 872	556 872	421 603	388 417	105 026	43 426	69 981	69 981	11 155 960	10 784 292
Amortissement cumulé	-1 234 647	-987 717	-523 415	-513 601	-321 624	-328 933	-43 426	-43 426	-47 106	-41 006	-2 170 216	-1 914 683
Amortissement ajusté en fonction des ventes					7 744	53 958					7 744	53 958
Amortissement exercice en cours	-246 929	-246 929	-8 676	-9 813	-33 730	-46 649	-1 283	-	-6 100	-6 100	-296 719	-309 491
Amortissement total cumulé	-1 481 576	-1 234 647	-532 090	-523 415	-347 610	-321 624	-44 709	-43 426	-53 206	-47 106	-2 459 191	-2 170 216
Valeur nette de report au 1 ^{er} janvier	8 490 950	8 737 880	33 457	43 271	66 793	80 448	-	-	22 875	28 975	8 696 768	8 890 573
Valeur nette de report au 31 décembre	8 255 438	8 490 950	24 782	33 457	73 993	66 793	60 317	-	16 775	22 875	8 431 304	8 614 076

NOTE 8 ACTIFS INCORPORELS

En 2017, l'UIP s'est lancée dans une vaste refonte de son site web public et de sa plateforme de données ouvertes. Le développement prévoit de refondre intégralement le site et d'apporter des améliorations à la plateforme visant à rendre l'information accessible et à mettre à disposition des données parlementaires plus complètes. Le travail de développement devrait prendre fin en 2018, année au cours de laquelle le site sera opérationnel et pourra être consulté. L'amortissement de cet investissement débutera lorsque le site sera totalement opérationnel.

Montant en CHF	Elaboration du site web	
	2017	2016
Coût historique au 1 ^{er} janvier	-	-
Acquisitions	68 021	-
Ventes	-	-
Coût historique au 31 décembre	68 021	-
Amortissement cumulé	-	-
Amortissement exercice en cours	-	-
Valeur nette de report	-	-
Valeur nette de report au 1 ^{er} janvier 2017	-	-
Valeur nette de report au 31 décembre 2017	68 021	-

NOTE 9 RECETTES COMPTABILISEES D'AVANCE

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2017 un total de 2 844 632 CHF (2 826 641 CHF en 2016). Au 31 décembre 2017 l'avance nette de contributions volontaires s'élevait à 2 677 683 CHF (3 297 646 CHF en 2016).

Projet (Montant en CHF)	Bailleur de fonds	Solde non dépensé d'engagements antérieurs	Nouvel engagement/ Engagement expiré en 2016	Fonds utilisés en 2016	Solde d'engagement	Recettes comptabilisées d'avance
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	-166 770	-14 620	-	-181 389	181 389
Appui au programme mondial	Jeunes Emirats arabes unies	0	-	-	0	-0
		-87 436	-	-	-87 436	87 436
Micronésie Appui au programme mondial	Migration	-93 494	-	24 810	-68 684	68 684
	Angola	-124 584	-	6 573	-118 011	118 011
RD Congo) PNUD	-4 082	-	-	-4 082	4 082
Guinée-Bissau Fonds de solidarité parlementaire)	-11 508	-	-	-11 508	11 508
)	-	30 000	4 751	-25 249	25 249
Myanmar)	-	273 957	273 957	-0	0
Turquie	ONU Femmes	-	-86 357	85 730	-627	627
Guide sur l'apatridie Appui au programme mondial	UNHCR	-826	-	-	-826	826
	WSD	-	-298 800	140 722	-158 078	158 078
Santé maternelle, néonatale et infantile	WHO	-133 368	-	51 213	-82 155	82 155
	PMNCH	-79 482	-	79 482	0	-0
Appui au programme mondial	SIDA	-889 850	-557 178	1 242 025	-205 002	205 002
Financement mondial	China	-1 379 076	-	367 866	-1 011 210	1 011 210
Questions de genre	CIDA	-318 907	-963 758	567 502	-715 163	715 163
Réconciliation	CIDA	-8 261	-	-	-8 261	8 261
Total		-3 299 483	-2 222 833	2 844 632	-2 677 683	2 677 683
<i>Chiffres comparatifs 2016</i>		<i>-2 050 008</i>	<i>-4 268 980</i>	<i>2 826 841</i>	<i>-3 492 146</i>	<i>-3 492 146</i>

NOTE 10 EMPRUNT

L'UIP a emprunté 9 480 000 CHF à la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux de son Siège à Genève (Suisse). Le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est basé sur celui de l'obligation de la Confédération helvétique en francs suisses (taux fixe sur 30 ans) en vigueur au 1^{er} janvier 2012, soit 1,15 pour cent.

Le prêt étant sans intérêt, l'UIP ne doit actuellement rembourser que le principal. La valeur des intérêts à un taux de 1,15 pour cent qu'elle n'a pas eu à payer en 2017 était de 63 978 CHF (65 406 CHF en 2016) et la valeur des intérêts dont elle est dispensée jusqu'au dernier remboursement de l'emprunt, dont l'échéance est en 2052, est de 1 198 335 CHF (1 262 313 CHF en 2016). La valeur des intérêts qu'elle est dispensée de payer est égale à la valeur future de l'escompte applicable à l'emprunt.

L'emprunt total et les montants à rembourser sont classés comme passif courant et passif non courant à la date du bilan comme suit :

Montant en CHF	2017	2016
Passif courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer	189 600	189 600
Passif non courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer - 1-5 ans	948 000	948 000
Prêt de la FIPOI - somme à payer - au bout de 5 ans	<u>5 498 400</u>	<u>5 688 000</u>
Total du passif non courant	6 446 400	6 636 000
Moins escompte du passif non courant au taux d'intérêt effectif	<u>1 198 335</u>	<u>1 262 313</u>
Total du passif non courant au coût amorti	5 248 065	5 373 687
Total de l'emprunt	5 437 665	5 563 287

NOTE 11 SOMMES EXIGIBLES AU BENEFICE DES EMPLOYES

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

a) Le Règlement de la Caisse commune des pensions stipule que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a eu pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode dite "Open Group Aggregate". Le but premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse commune suffiront à remplir ses engagements.

Les obligations financières de l'UIP envers la CCPPNU consistent en une contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations membres), et une part de tout paiement qui serait jugé nécessaire pour combler un déficit actuariel conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse commune des pensions. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013 a révélé un déficit actuariel de 0,72 pour cent (1,87 pour cent lors de l'évaluation de 2011) de la rémunération considérée aux fins de la pension ; il s'ensuit que le taux de contribution théorique requis pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 24,42 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux de contribution effectif de 23,7 pour cent. Le déficit actuariel était principalement attribuable aux rendements moins élevés que prévu des placements au cours des dernières années.

Au 31 décembre 2013, le coefficient de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel, dans l'hypothèse où les pensions ne seraient pas ajustées à l'avenir, était de 127,5 pour cent (130 pour cent lors de l'évaluation de 2011). Il était de 91,2 pour cent (86 pour cent lors de l'évaluation de 2011) lorsque le présent système d'ajustement des pensions a été pris en compte.

Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, de verser une participation pour couvrir le déficit comme le prévoit l'article 26 du Règlement de la Caisse car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé de la Caisse. De plus, la valeur marchande des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée au moment de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2017.

En 2017, les contributions versées à la CCPPNU se sont élevées à 0,9 million de CHF (1 million de CHF en 2016). Les contributions dues en 2018 devraient être de 1 million de CHF.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la CCPPNU et rend compte de cette vérification au Comité mixte de la CCPPNU chaque année. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site www.unjspf.org.

b) L'UIP est garante d'une Caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le traitement au moment du départ à la retraite. Les sommes exigibles au titre des pensions ont été calculées par un actuaire indépendant qui a appliqué la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année, l'UIP étudie et choisit les hypothèses à retenir dans l'évaluation. Pour celle de 2017, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Hypothèses actuarielles		
Taux d'escompte	0,40%	0,60%
Hausse des salaires	0,80%	0,50%
Hausse des pensions	0,80%	0,50%

Le passif actuariel net, qui est la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements accumulés au titre des pensions, est le suivant :

Montant en CHF	2017	2016
Somme exigible au titre des pensions	9 733 387	10 387 112
Actifs de la Caisse de prévoyance	6 210 939	6 676 243
Passif net	3 522 448	3 710 869

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
--	---------------------	---------------------

Changement des obligations au titre des prestations

Obligations au titre des prestations au 1 ^{er} janvier	13 023 299	12 979 805
Coût des services rendus	20 352	13 523
Coût en intérêts	75 244	125 249
Contributions des employés	10 989	16 439
Pensions versées par la Caisse	-976 144	-926 151
Gain/perte actuarielle	<u>471 306</u>	<u>814 434</u>
Obligations au titre des prestations au 31 décembre	12 625 046	13 023 299

Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

Valeur actuelle des engagements non capitalisés	12 625 046	13 023 299
Gain/perte actuarielle non comptabilisée	<u>-2 891 659</u>	<u>-2 636 187</u>
Montant inscrit dans l'état de la situation financière	9 733 387	10 387 112

Éléments des coûts liés aux pensions

Coûts des services rendus	20 352	13 523
Coûts en intérêts	75 244	125 249
Perte actuarielle dépassant la fourchette	<u>215 834</u>	<u>84 753</u>
Total des coûts liés aux pensions figurant dans l'état des résultats	311 430	223 525

Données succinctes concernant les membres

Nombre de retraités	11	11
Nombre de participants actifs	4	5
Total des salaires assurés	488 417	782 789
Age moyen des participants actifs (années)	53,3	53,82
Nombre moyen des années de service restant à accomplir	6,7	6,18

Le passif net l'UIP est calculé selon la méthode dite du corridor qui ne permet la comptabilisation des gains et des pertes actuariels que lorsque ces gains ou pertes dépassent 10 pour cent de la valeur actuelle de l'obligation définie en matière de prestations. La norme IPSAS-39, qui entrera en vigueur en 2018, prescrira de comptabiliser immédiatement les gains et pertes résultant d'ajustements actuariels directement dans l'actif net. Si la norme IPSAS-39 était entrée en vigueur en 2017, la perte non comptabilisée de 2 891 659 CHF aurait dû être comptabilisée sur l'état de la situation financière comme augmentation du passif de la Caisse de prévoyance fermée et une diminution de l'actif net. L'impact effectif en 2018 dépendra du taux d'escompte déterminé sur la base des conditions de marché qui prévaudront.

c) Les prestations dues aux employés à la cessation de leur emploi sont notamment la prime de réinstallation et les frais du voyage de retour et du transport des effets personnels dans le cas de certains fonctionnaires recrutés à l'étranger. L'UIP a calculé le passif correspondant à chaque prestation à la valeur nominale à la date du bilan. Au 31 décembre, le total des sommes exigibles au titre des prestations payables au personnel était le suivant :

Montant en CHF	2017	2016
Prestations à la cessation d'emploi		
Primes de réinstallation	472 424	473 324
Indemnités pour frais de déménagement	313 500	295 500
Total intermédiaire	785 924	768 824
Autres prestations payables à court terme		
Conversion en numéraire de congés non utilisés	717 421	719 914
Total intermédiaire	717 421	719 914
TOTAL	1 503 344	1 488 738

d) Parmi les autres prestations payables à court terme figurent les 30 jours de vacances par an auxquels les membres du personnel ont droit et qu'ils peuvent prendre ou accumuler jusqu'à un total de 60 jours, payables à la fin de l'engagement ou au départ à la retraite. La valeur nominale des congés non pris et accumulés à la date du bilan a été comptabilisée comme passif.

NOTE 12 BAUX

Pour ses bureaux sis au 336 45^{ème} rue Est à New York (Etats-Unis), l'UIP a un bail de cinq ans qui expire en 2022. Le loyer pour l'année 2017 a coûté 121 215 CHF (118 794 CHF en 2016). L'UIP peut résilier le bail avec un préavis de six mois.

NOTE 13 RESERVES

a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer, à une date ultérieure, de gros travaux de réfection au Siège de l'Organisation. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de 55 000 CHF à ce titre, à compter de 2008 jusqu'en 2014.

Montant en CHF	2017	2016
Solde d'ouverture	427 694	427 694
Dotations	-	-
Dépenses	-	-
Solde de clôture	427 694	427 694

b) L'UIP a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements. En 2017, une somme de 30 600 CHF (30 400 CHF en 2016) y a été versée pour compenser les émissions de CO₂ produites par les activités ordinaires. Des dépenses de 24 177 CHF (79 908 CHF en 2016) ont été engagées pour des activités liées aux changements climatiques à l'aide de fonds prélevés sur la réserve.

Montant en CHF	2017	2016
Solde d'ouverture	134	49 641
Dotations	30 600	30 400
Dépenses	24 177	79 908
Solde de clôture	6 557	134
Montant en CHF		
Solde d'ouverture	434 251	427 828

NOTE 14 PASSIF EVENTUEL

Dans le courant de 2017, plusieurs membres du personnel ont reçu du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie, et de l'Agence du revenu du Canada des avis d'imposition sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP. Celle-ci a l'obligation contractuelle de rembourser à ses employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Elle estime que tous les impôts des années précédentes ont été réglés en 2017.

NOTE 15 RAPPROCHEMENT DE LA COMPARAISON ENTRE MONTANTS BUDGETAIRES ET MONTANTS EFFECTIFS ET DE L'ETAT DES RESULTATS FINANCIERS

	Fonctionnement	Financement	Placement	Total
Recettes budgétaires	14 124 040	-	-	14 124 040
Moins contribution du personnel comptée dans les recettes	<u>-911 587</u>	-	-	<u>-911 587</u>
Recettes hors contribution du personnel	13 212 453	-	-	13 212 453
Dépenses budgétaires	13 759 269	-	-	13 759 269
Moins contributions du personnel	<u>-911 587</u>	-	-	<u>-911 587</u>
Dépenses hors contribution du personnel	12 847 682	-	-	12 847 682
Résultat budgétaire net	364 771	-	-	364 771
Différences de présentation				
Plus utilisation du Fonds de roulement	-	-	-	-
Moins contribution au Fonds carbone	-30 600	-	-	-30 600
Plus dépenses (voyages) imputées sur le solde du Fonds	24 177	-	-	24 177
Rééquilibrage du passif de la Caisse de prévoyance fermée	<u>-188 422</u>	-	-	<u>-188 422</u>
Total des différences de présentation	-194 845	-	-	-194 845
Différence d'entités				
Résultat net de la Caisse de prévoyance	-	-	-	-
Gain selon l'état des résultats financiers	559 617	-	-	559 617

Dans la comparaison budgétaire, les virements aux réserves sont comptabilisés comme dépenses parce qu'ils viennent en déduction des sommes reçues des Membres à titre de contributions statutaires. Dans l'état des résultats financiers, les virements aux réserves prélevés sur le solde accumulé du fonds de roulement sont signalés comme rééquilibrage de l'actif net et non pas compris dans les dépenses courantes.

Dans la présentation des recettes et des dépenses budgétaires, les frais de personnel indiqués sont bruts, tels que fixés par la Commission de la fonction publique internationale. Le montant de la contribution du personnel moins les sommes remboursées aux employés ayant payé dans leur pays un impôt sur le revenu est classé comme recette. Dans l'état des résultats financiers, les frais de personnel sont présentés nets de la contribution du personnel mais incluent le total des sommes remboursées aux employés. La différence de présentation n'a aucune incidence sur la présentation du résultat net.

Montant en CHF	2017	2016
Contribution brute du personnel	1 033 633	1 079 548
Remboursements		
- France	97 580	83 896
- Etats-Unis d'Amérique	24 466	
Total	122 046	83 896
Contribution nette du personnel	911 587	995 651

NOTE 16 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les principaux organes de l'UIP sont l'Assemblée, le Conseil directeur et le Comité exécutif, qui sont composés de représentants de Parlements membres. Ces représentants ne reçoivent aucune rémunération de l'UIP.

L'UIP est gérée par un Secrétaire général, qui est nommé par le Conseil directeur, et par des cadres supérieurs (directeurs) nommés par le Secrétaire général et considérés comme les principaux dirigeants. Tous sont rémunérés par l'UIP. La rémunération globale de ces principaux dirigeants comprend les traitements, les allocations et indemnités, les voyages statutaires, les contributions au régime de retraite, les primes d'assurances maladie et accident, les allocations pour frais d'étude, les congés dans les foyers et d'autres prestations qui leur sont versées conformément au Règlement du personnel et qui sont applicables à tout le personnel. Les principaux dirigeants sont tous affiliés à la CCPPNU et au bénéfice d'une assurance maladie collective s'ils le souhaitent.

Les principaux dirigeants et leur rémunération globale sont présentés ci-dessous :

	2017		2016	
	Nombre de personnes	Rémunération globale	Nombre de personnes	Rémunération globale
	(en moyenne)	(en CHF)	(en moyenne)	(en CHF)
Cadres supérieurs :	4.0		5.0	
Traitements nets et indemnités de poste		793 763		1 069 159
Contributions des employés à la Caisse des pensions		73 654		86 074
Contributions de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance maladie		177 116		208 688
Autres prestations		177 726		180 758
Prestations versées lors de la cessation d'emploi		0		39 331
Total		1 222 259		1 584 011

Les principaux dirigeants ou leurs proches parents n'ont bénéficié d'aucun prêt qui n'aurait pas pu être accordé aussi à d'autres catégories de personnel. Aucune autre rémunération ou compensation n'a été versée aux principaux dirigeants ni à leurs proches parents.

L'UIP n'a aucun intérêt en qualité de propriétaire dans des associations ou des co-entreprises et n'a aucune entité sous son contrôle. L'accord qu'elle a conclu avec la CCPPNU l'oblige à fixer ses traitements conformément au Régime commun des Nations Unies. Les règles sont édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), entité créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui détermine aussi les indemnités de poste et la méthode à appliquer pour fixer les salaires du personnel des services généraux conformément aux enquêtes sur les salaires. Les traitements des cadres, les niveaux des allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies qui prend la décision définitive pour l'intégralité du Régime commun des Nations Unies, dont l'UIP fait partie.

NOTE 17 INFORMATION SECTORIELLE

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des objectifs stratégiques et des catalyseurs approuvés par le Conseil directeur dans le budget 2017. Seules les recettes et les dépenses sont présentées par secteur. Tous les éléments de l'actif et du passif appartiennent à l'UIP dans leur ensemble et il n'y a aucune raison valable d'allouer des éléments de l'actif, du passif et de l'actif net à tel ou tel secteur.

Montant en CHF	Objectifs stratégiques	Catalyseurs	Autres	Caisse de prévoyance	Suppressions	Total
Recettes						
Contributions des Membres	6 363 503	3 811 207	68 740	0	0	10 243 450
Contributions volontaires	2 844 632	0	0	0	0	2 844 632
Rapport des placements	0	121 060	0	466 727	0	587 787
Autres recettes	0	213 673	0	32 967	-232 339	14 300
Total des recettes	9 208 135	4 145 939	68 740	499 694	-232 339	13 690 169
Dépenses						
Personnel permanent	5 554 647	2 443 023	0	876 836	-933 565	7 940 942
Personnel temporaire	2 094 722	522 821	0	0	0	2 617 544
Gain / (perte) actuarielle sur la Caisse de prévoyance	0	0	-188 421	-398 962	0	-587 383
Voyages	920 047	133 077	0	0	0	1 053 124
Services contractuels	768 311	118 892	0	21 819	-210 362	698 661
Dépenses de fonctionnement	279 954	388 120	0	0	0	668 074
Fournitures, matériel et équipement	40 105	56 481	0	0	0	96 586
Provision pour créances douteuses	0	0	29 857	0	0	29 857
Subventions et honoraires	93 998	30 000	44 755	0	0	168 754
Amortissement	0	296 719	0	0	0	296 719
Amortissement de l'emprunt	0	63 978	0	0	0	63 978
Perte de change	0	83 698	0	0	0	83 698
Total des dépenses	9 751 785	4 136 809	-113 809	499 694	-1 143 926	13 130 552

Les dépenses encourues pour le personnel permanent sont indiquées pour chaque secteur à leur valeur brute (qui inclut la contribution du personnel). La contribution du personnel (recette et dépense) et la contribution de l'UIP à la Caisse de prévoyance fermée sont éliminées avant la consolidation.

NOTE 18 RECETTES ET DEPENSES

Contributions des Membres

Les Membres et les Membres associés acquittent une contribution annuelle à l'UIP pour financer les activités inscrites à son programme et à son budget de travail en fonction du barème adopté par le Conseil directeur conformément à l'Article 21 des Statuts de l'UIP. Aux termes de l'article 5.4 du Règlement financier, les contributions des Membres sont considérées comme dues dès l'ouverture de l'exercice financier auquel elles se rapportent et sont payables au 31 mars de cet exercice.

Contributions volontaires

Des Membres et d'autres donateurs fournissent des fonds à l'Organisation pour le financement de projets et d'activités spécifiques. Le Secrétaire général accepte ces fonds avec l'approbation du Conseil directeur.

Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. Elle a perçu en 2015 des commissions d'un montant de 210 362 CHF sur des coûts directs de projet de 2 844 632 CHF (209 273 CHF sur des coûts directs de projets de 2 826 641 CHF en 2016).

Autres recettes

Elles se sont réparties comme suit :

Montant en CHF	2017	2016
Gain de change	-	18 437
Contributions du personnel à la Caisse des pensions	10 989	16 439
Autre	3 311	23 486
Total des autres recettes	14 300	58 362

Les recettes diverses comprennent la vente de publications, la vente d'actifs et les recettes extraordinaires.

Rapport des placements

Les placements ont rapporté au total :

Montant en CHF	2017	2016
Intérêt	44 077	44 642
Gain (perte) de capital	543 710	367 182
Rapport total des placements	587 787	411 823

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, autrement dit au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services. Toutes les charges inter-fonds liées à des services ont été éliminées avant la consolidation dans l'état des résultats financiers.

Sont compris dans les dépenses de personnel afférentes au personnel permanent les prestations versées aux employés engagés pour une durée déterminée, à savoir le traitement de base, l'indemnité de poste, l'allocation pour charges de famille, les cotisations au régime de pension, à l'assurance maladie et autres, le congé dans les foyers et d'autres avantages auxquels a droit le personnel permanent. La contribution de l'UIP au titre des pensions à la Caisse de prévoyance fermée a été supprimée lors de la consolidation.

Montant en CHF	2017	2016
Traitements, allocations et indemnités - personnel permanent et assimilé	5 091 467	5 375 776
Allocations pour charges de famille	326 552	191 193
Contribution à la CCPPNU	944 336	974 734
Assurance maladie	289 810	293 591
Allocations pour frais d'études	372 706	461 921
Autres prestations	26 415	39 721
Indemnités à la cessation d'emploi	25 432	66 048
Prestations versées au titre des pensions et rentes aux survivants	876 836	876 816
Autres prestations	9 364	135 910
Moins suppressions	-21 978	-32 878
Total des dépenses liées au personnel permanent	7 940 942	8 382 833

Les dépenses au titre du personnel temporaire englobent les coûts des services du personnel employé pour de courtes périodes et des consultants.

Montant en CHF	2017	2016
Personnel temporaire	222 925	257 490
Interprètes	868 201	1 021 843
Traducteurs	224 135	233 688
Consultants	1 302 283	1 279 436
Total des dépenses liées au personnel temporaire	2 617 544	2 792 457

Le rééquilibrage des avoirs de la Caisse de prévoyance fermée correspond à l'impact net des ajustements actuariels sur les prestations déterminées que l'UIP est tenue de verser.

Montant en CHF	2017	2016
Coût des services rendus	20 352	13 523
Coût en intérêts	75 244	125 249
Contributions des employés	10 989	16 439
Pensions versées par la Caisse	-976 144	-926 151
Perte actuarielle dépassant la fourchette	215 834	84 753
Remboursement des contributions des participants au régime transitoire de prévoyance	66 341	0
Crédit net au titre des prestations aux employés figurant dans l'état des résultats financiers	-587 384	-686 187

Dans les frais de voyage sont compris le prix des billets d'avion, les allocations journalières de subsistance, les indemnités de départ et d'arrivée et d'autres frais de déplacement du personnel en mission, les frais de voyage de délégués, de participants à des activités de formation et d'experts invités à ces activités.

Montant en CHF	2017	2016
Transport	642 369	637 857
Indemnités	408 632	373 821
Frais annexes	2 122	2 263
Total des frais de voyage	1 053 124	1 013 941

Les services contractuels comprennent les frais de traduction et d'édition, d'impression et de publication, les services de conférence et l'entretien des logiciels et des bases de données. Les commissions facturées pour dépenses d'appui aux projets sont éliminées lors de la consolidation.

Montant en CHF	2017	2016
Traduction / édition	344 567	329 660
Impression et publication	115 588	136 419
Services au lieu de conférence	134 633	204 852
Entretien des ordinateurs et bases de données en ligne	14 101	12 497
Coûts de la vérification des comptes	9 100	5 000
Gestion des placements de la Caisse de prévoyance et frais bancaires	21 819	23 219
Services de gestion	210 362	209 273
Autre	58 852	73 492
Suppressions	-210 362	-209 273
Total des services contractuels	698 662	785 138

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'entretien et de ménage du bâtiment du Siège, de communication (affranchissement et téléphone), les frais de réunion et les charges bancaires.

Montant en CHF	2017	2016
Loyer	121 215	118 794
Chauffage	30 476	31 094
Electricité	25 616	29 615
Eau	2 823	3 688
Entretien des locaux et du terrain	65 312	49 625
Ménage	18 902	17 316
Sécurité	23 761	62 444
Assurance	11 693	13 974
Véhicules	6 626	14 109
Entretien, assurance et location d'équipement	85 574	101 376
Communication	119 816	143 143
Connectivité à Internet	20 237	19 589
Site web	3 760	-
Frais de presse et de publicité	7 714	1 950
Frais de représentation	86 093	117 406
Cadeaux institutionnels	19 309	25 625
Charges bancaires	19 148	16 512
Plus \ moins	-2	10
Total des dépenses de fonctionnement	668 074	766 269

Dans les fournitures, le matériel et l'équipement est compris le matériel de bureau dont le coût est inférieur au niveau plancher indiqué dans la note 2.

Montant en CHF	2017	2016
Mobilier de bureau	6 371	13 050
Papier	6 070	3 118
Articles de bureau	35 821	44 464
Fournitures de bureau diverses	10 333	7 778
Café/thé/eau potable	1 941	4 079
Divers	7 244	9 993
Entretien et réparation du matériel informatique	23 111	32 399
Logiciel et fournitures	60	531
Livres	5 635	5 004
Périodiques	96 586	120 416
Total des fournitures, du matériel et de l'équipement		

Pour l'explication des dépenses liées à l'amortissement, voir la note 7.

Les dépenses liées à l'augmentation de la **provision pour créances douteuses** sont expliquées plus haut dans la note 4 des états financiers.

Montant en CHF	2017	2016
Changement de la dotation pour les contributions des Membres à recevoir	29 857	68 722
Moins les dettes spéciales réintégréées rétablies en tant que sommes à recevoir	-	-27 233
Constitution d'une provision pour les retenues à la source des fonds de pension	-	-
Passage par pertes et profits d'une créance douteuse - Contribution volontaire PNUD		
Total des provisions	29 857	41 489

Dans les **subventions et honoraires** sont compris une subvention au bénéfice de l'Association des Secrétaires généraux de parlements (ASGP) et l'indemnité du Président de l'UIP.

Montant en CHF	2017	2016
Subventions	132 602	37 887
Honoraires	36 152	30 297
Total des subventions et honoraires	168 754	68 183

NOTE 19 RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers ci-après sont inclus dans l'état de la situation financière :

Montant en CHF	2017	2016
Liquidités et équivalents	6 078 843	7 235 392
Dépôts	4 738 777	4 738 677
Comptes des sommes à recevoir - contributions des Membres	965 983	721 626
Comptes des sommes à recevoir - contributions volontaires	161 443	36 358
Comptes des sommes à recevoir - autres	43 094	70 282
Placements	8 574 967	8 702 020
Emprunt	-5 437 665	-5 563 287
Comptes des sommes à payer	-429 956	-204 290
Actifs financiers nets moins passifs financiers	14 695 487	15 736 779

L'UIP est exposée à certains risques liés au marché, au crédit et aux liquidités de la manière suivante :

Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient au gré des fluctuations des prix du marché. Il s'agit notamment des risques liés au change, au taux d'intérêt et aux autres cours. L'UIP est exposée aux risques liés au change et au taux d'intérêt. Elle perçoit des recettes provenant de commissions et de contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte, le franc suisse. L'UIP est exposée aux risques de fluctuation des taux de change. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques liés au change.

Une fluctuation du taux de change de +/- 5 pour cent entre le franc suisse et d'autres devises (le dollar des Etats-Unis et l'euro) dans lesquelles des instruments financiers sont détenus ou des opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont comptabilisées aurait eu les effets suivants sur les états financiers :

Montant en CHF	Impact sur l'excédent / (déficit)	Impact sur l'actif net
+ 5 %	96 441	71 690
- 5 %	-119 735	71 690

L'exposition de l'UIP aux risques de fluctuations des taux d'intérêt est également limitée. Son budget de fonctionnement est principalement financé par les recettes provenant de la contribution des Membres et de la vente de biens et de services. Bien que le rapport de ses placements ne finance que 0,5 pour cent de son budget de fonctionnement, les avoirs de la Caisse de prévoyance sont placés dans un fonds commun, qui est exposé au risque de changements des conditions du marché. Si les recettes résultant des placements diminuaient ou augmentaient, les fonds disponibles pour financer la Caisse de prévoyance fermée et la contribution du budget de fonctionnement augmenteraient ou diminueraient en conséquence. L'UIP n'utilise pas d'instruments financiers pour se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités tient aux difficultés que pourrait avoir l'UIP à honorer ses engagements liés au passif financier. L'exposition de l'UIP aux risques liés aux liquidités est négligeable car elle a d'importantes réserves en liquidités qui ne sont pas affectées à des destinations particulières et qui sont reconstituées par ses résultats d'exploitation. La politique de placement de l'UIP est telle que ses investissements sont principalement constitués de dépôts à court terme en liquidités.

Le montant total de liquidités et équivalents (10,8 millions de CHF) dont l'UIP disposait au samedi 31 décembre 2017 est suffisant pour lui permettre de répondre à ses engagements en cours, qui atteignaient 3,5 millions de CHF à cette date. On s'attend à ce que l'UIP ait suffisamment de liquidités sur une base régulière pour rembourser toutes ses dettes. L'échéance des passifs financiers est prise en compte dans l'état de la situation financière.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque qu'une contrepartie des actifs financiers de l'UIP ne s'acquitte pas de ses obligations. Les sommes à recevoir provenant presque exclusivement de ses Parlements membres, les risques liés au crédit sont considérés comme mineurs pour l'UIP. Ils sont réévalués chaque année et les changements pris en compte dans le calcul de la provision pour créances douteuses. Les liquidités et équivalents sont détenus dans des banques dont le risque propre à la dette souveraine ou le crédit est noté A- ou plus par Fitch et par Standard and Poor's (S&P). La valeur de l'actif des sommes à recevoir a été réduite au moyen d'une provision pour créances douteuses qui sert à compenser les sommes à recevoir dont le paiement n'est pas prévisible à court terme.

TABLEAU MATRICIEL

Le rapport sur le tableau matriciel sera distribué séparément.